

réunion publique du 1er février 2008
organisée par ATTAC dans le cadre du forum social mondial 2008

Intervention de Philippe Quirion (Réseau Action Climat France)

Le RAC (www.rac-f.org) regroupe la plupart des associations de protection de l'environnement, de développement des énergies renouvelables et des transports peu polluants en France. Je commencerai par quelques rappels. L'idée de taxer l'énergie et/ou les émissions de CO2 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est apparue dès la fin des années 1980, à l'initiative de chercheurs et d'écologistes, lorsque le dossier du changement climatique est venu sur la place publique. Un projet (la Btu tax) a été présenté aux Etats-Unis lorsque Al Gore était vice-président, puis enterré par le congrès républicain en 1994. Plusieurs propositions de directive ont été présentées par la Commission européenne, mais refusées par le Conseil des Ministres à cause de la règle de prise de décision à l'unanimité qui prévaut en matière de fiscalité. Plusieurs Etats s'y sont en effet opposés, dont la France, cette dernière parce que ces propositions comportaient une taxe avec une assiette mixte : CO2 et énergie. Même si cela favorisait le nucléaire aux dépens des énergies fossiles, la France considérait inacceptable de reconnaître ainsi que le nucléaire puisse poser des problèmes ! La Commission a ensuite changé son fusil d'épaule et proposé un système de quotas échangeables de CO2, qui, étant considéré comme une politique environnementale et non fiscale, pouvait être voté à la majorité qualifiée, ce qui a permis son adoption. L'idée est revenue au moment du Grenelle, à l'initiative de la Fondation Nicolas Hulot, dont c'est la principale proposition en matière de lutte contre le changement climatique, soutenue par les autres associations. J'ai participé à la partie des tables rondes finales du Grenelle qui a abordé ce point. Il y avait un accord entre toutes les parties présentes pour adopter le principe d'une contribution climat énergie en France et de mettre en place un groupe pour définir ses modalités, sauf du Medef, qui a posé comme préalable que cette contribution soit mise en place d'emblée au niveau européen. Jean-Louis Borloo a alors décidé de laisser le Président de la République trancher, et ce dernier, dans son discours, a parlé de la "nécessité d'étudier" cette contribution.

Pourquoi le RAC défend-il une telle mesure ? Tout simplement parce qu'elle serait efficace. On entend souvent dire qu'elle ne servirait à rien parce que la consommation d'énergie serait indépendante de son prix. Des centaines d'études statistiques montrent le contraire. Un article récemment publié par le président de l'Association européenne des économistes de l'environnement et des ressources naturelles, Thomas Sterner (2007) synthétise ces études et montre qu'à long terme, si l'on augmente de 1% le prix des carburants, la consommation diminue de 0,6 à 1%. Sur cette base, il montre que si l'ensemble des pays de l'OCDE adoptait le taux de taxe des Etats-Unis, la consommation de carburant augmenterait d'environ un tiers, et qu'elle baisserait d'environ un tiers s'ils adoptaient le taux de taxe des pays où ce dernier est le plus fort.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation délicate, puisque l'idée est mise à l'étude par le gouvernement, sans que nous n'ayons de visibilité sur le processus. Le discours de Nicolas Sarkozy au moment du Grenelle nous inquiète sur deux points.

Tout d'abord, par idéologie pro-nucléaire, Nicolas Sarkozy s'est focalisé sur les énergies fossiles alors que l'ensemble des participants au Grenelle s'était rallié à une taxe à assiette mixte : énergie et gaz à effet de serre, ce qui n'était pas acquis au départ. Une assiette purement "gaz à effet de serre" oublierait l'électricité, ce qui pose deux problèmes.

Premièrement, avec une telle assiette, on ne s'attaquerait pas à l'explosion des usages de l'électricité (la consommation d'électricité du secteur résidentiel a été multipliée par 7 entre 1970 et 2005 en France, celle du tertiaire par 6, celle de l'industrie par 2) alors que de grosses

sources d'économie existent et que des appareils et des comportements très gaspilleurs, comme les écrans plasmas, se diffusent. Deuxièmement, plus spécifiquement, on favoriserait encore le chauffage électrique aux dépens des autres sources d'énergie. La part du chauffage électrique dans le neuf en France est passée de 35% en 1999 à 70% aujourd'hui. Or, une grande partie de cette demande supplémentaire d'électricité dans les années à venir sera satisfaite par des centrales à gaz, dont plus d'une vingtaine sont dans les cartons. Utiliser dans un chauffage électrique de l'électricité produite dans une centrale thermique (dont le rendement va de 30 à 55%) est pourtant une absurdité, et aboutit à deux ou trois fois plus d'émissions de CO2 qu'utiliser directement du gaz dans une chaudière.

Ensuite, Nicolas Sarkozy a insisté sur la stabilisation du taux de prélèvement obligatoire et sur la nécessité de recycler les recettes de la contribution climat énergie sous forme d'une baisse des cotisations sociales. Cela nous pose deux problèmes. D'une part, on se prive ainsi de recettes supplémentaires pour les dépenses publiques en faveur des économies d'énergie (isolation et transports en commun, en particulier). D'autre part, on risque de pénaliser les plus pauvres, qui souffriraient de la hausse des prix de l'énergie sans bénéficier (pour certains) de la baisse des cotisations sociales : bénéficiaires des minima sociaux ou de petites retraites, en particulier. L'utilisation des recettes de la fiscalité environnementale est une question complexe sur laquelle nous sommes ouverts à la discussion. Pour la part des recettes payées par les ménages, une solution parmi d'autres pourrait être d'en utiliser un tiers ou la moitié pour financer les dépenses publiques en faveur des économies d'énergie, le reste pouvant être distribué à chaque citoyen, éventuellement sous plafond de ressources. Ce versement pourrait s'appeler revenu de citoyenneté, allocation universelle, ou plus prosaïquement crédit d'impôt. Pour la part payée par les entreprises, il semble légitime de diminuer d'autres prélèvements payées par celles-ci ; pourquoi pas les cotisations sociales patronales, à condition que soient garanties l'affectation de ces recettes à la protection sociale et la gestion paritaire de la sécurité sociale, mais on peut aussi imaginer de baisser d'autres prélèvements, voire de recycler les recettes de la fiscalité environnementale (ou une partie de celles-ci) sous forme de subvention aux économies d'énergies et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les entreprises.

Référence

Sternier, Thomas (2007) Fuel taxes: An important instrument for climate policy,
Energy
Policy